



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6934

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la spécificité de la profession d'infirmière et l'interroge sur la manière dont celle-ci serait prise en considération dans l'hypothèse de la création d'une structure professionnelle indépendante à la suite de la présentation, prévue en janvier 1994, du rapport du groupe de réflexion qu'il a institué. Il lui demande selon quelles modalités sera recueilli l'assentiment de la profession à ce projet.

Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre délégué a demandé à Mme Brigitte Garbi, infirmière chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6934

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3521

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4174